

PERSONNEL DE BUREAU BONNE PRATIQUES À RESPECTER

- Faites l'autoévaluation de vos symptômes s'apparentant à la COVID-19. Restez à la maison si présence de symptômes et contactez la ligne RH (1 833 755-0668)
- Respectez l'étiquette respiratoire. Toussez dans votre coude ou dans un mouchoir. Lavez vos mains.
- Portez votre masque artisanal ou votre couvre-visage quand vous circuler dans l'installation et les aires communes.
- Lavez-vous les mains si vous touchez quelque chose utilisé par d'autres personnes. Ayez du gel désinfectant à proximité.
- Procédez à la désinfection quotidienne de votre environnement de travail (poignée de porte, interrupteur, classeur, téléphone, clavier, appui-bras, dossier de chaise, surface de bureau, etc.).



DISTANCIATION PHYSIQUE

Respectez les mesures de distanciation de 2 mètres au travail, lors des pauses et des repas, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des installations, et ce, en tout temps.

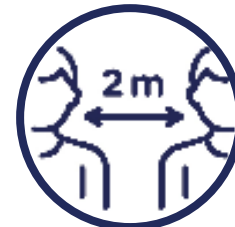
Si la distanciation physique n'est pas possible

- Réaménagez l'espace physique (bureau, photocopieur).
- Évaluez avec votre gestionnaire l'ajout de barrières physiques (cloison, paravent).
- Portez un masque de procédure (EPI) si à moins de 2 mètres.



Autres conseils

- Réduisez le nombre de personnes présentes dans le même local.*
- Évitez les réunions/regroupements au travail, en pause ou lors des repas.
- Décalez les heures de repas et de pauses.*
- Utilisez des moyens de communication à distance (téléphone, courriel, visioconférence, etc.).



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord